PRÉFÈTE
DES HAUTES-
PYRÉNÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

concernant la demande de dérogation associée au dossier de réexamen des émissions industrielles (IED) déposée par la société ARKEMA pour son site de Lannemezan

Par arrêté de ce jour, la préfète des Hautes-Pyrénées a prescrit l'organisation d'une consultation du public, d'une durée de 4 semaines consécutives du lundi 30 novembre 2026 au lundi 28 décembre 2026 inclus, sur la demande déposée par la société ARKEMA en vue d'obtenir une décision concernant la demande de dérogation associée au dossier de réexamen des émissions industrielles (IED) pour l'installation qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Lannemezan.

Le dossier sera déposé du lundi 30 novembre 2026 au lundi 28 décembre 2026 inclus, en mairie de Lannemezan.

Pendant toute la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Lannemezan, lieu d'implantation du projet aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- ou en les adressant au préfet des Hautes-Pyrénées,
  - soit par lettre (Préfecture des Hautes-Pyrénées / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de l'environnement – 4 place du Charles De Gaulle – CS 61 350 – 65 013 TARBES Cedex 9)
  - soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-consultation-du-public-icpe@hautes-pyrenees.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :
https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public/Consultation-du-public/Autres-participation-du-public

Toute information sur ce dossier pourra être demandée auprès de Mme Caroline PIQUARD, chef de service HSE : caroline.piquard@arkema.com / 06-21-52-86-50.

Tél : 05 62 56 65 65
Courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr
4 place Charles De Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

À l'issue de la procédure, la préfète des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour délivrer l'arrêté préfectoral complémentaire de réexamen IED, assortie ou non des prescriptions relatives aux dérogations demandées.

Fait à Tarbes, le 09 NOV. 2026

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale

Émeline BARRIÈRE

Tél : 05 62 56 65 65
Courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr
4 place Charles De Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9